Actes publiés et certifiés conformes le 13 mars 2026
Rita SCHLADT, Présidente de Pays de Blain Communauté

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°2026-03-12
Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :
Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).
Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.
Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES/RESSOURCES HUMAINES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE, BUDGETS ANNEXES TRANSPORTS SCOLAIRES, REOMi, CENTRE AQUATIQUE – APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025

Annexes : tableaux des effectifs du budget Administration Générale et des budgets annexes Transports Scolaires, REOMi et Centre aquatique et au 31 décembre 2025

Rapport de Madame la Présidente,

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au compte financier unique voté par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-12-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

VU du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et son article n°34 ;

CONSIDERANT les tableaux joints en annexes.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'adopter** les tableaux des effectifs tels que présentés en annexes ;
- **D'intégrer** ces tableaux au compte financier unique de l'exercice 2025 ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes Pays de Blain Communauté Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD
Sandrine VAIRE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-12-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025
Budget Général

Délibération	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Effectifs Budgétés	Poste occupé		Poste vacant
					Titulaire	Contractuel	
EMPLOIS FONCTIONNEL							
CC 2022 10 02 du 26/10/2022	Directeur Général des Services de 10 000 à 20 000 habitants	A	35	1	1	0	0
			Sous Total	*1*	*1*	*0*	*0*
FILIERE ADMINISTRATIVE							
BC2025 06 01 du 24/06/2025	Attaché Hors Classe	A	35	1	1	0	0
CC2020 03 12 du 04/03/2020 CC2011 09 05 du 13/09/2011 BC2024 04 01 DU 09/04/2024 BC2024 07 01 du 02/07/2024	Attaché principal		35	2	2	0	0
CC2005 10 01 du 18/10/2005 CC2009 05 02 du 05/05/2009 BC2025 05 01 du 27/05/2025 CC2012 05 06 du 15/05/2012 CC2014 09 12 du 17/09/2014 CC2015 06 06 du 24/06/2015 CC2015 11 05 du 04/11/2015 CC2017 12 13 du 06/12/2017	Attaché		35	8	1	7	0
CC2018 12 17 du 05/12/2018	Rédacteur Principal de 2ème classe	B	35	1	1	0	0
BC2024 04 01 DU 09/04/2024	Rédacteur			1	1	0	0
BC2025 06 01 du 24/06/2025	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	35	2	2	0	0
CC2020 03 12 du 04/03/2020	Adjoint administratif principal de 2ème classe		35	2	1	0	1
BC2025 12 04 du 16/12/2025							
BC2021 09 06 du 07/09/2021			28/35e	1	1	0	0
BC2021 06 05 du 28/06/2021 CC2017 03 16 du 15/03/2017 BC2024 07 01 du 02/07/2024	Adjoint administratif		35	3	2	1	0
			Sous Total	*21*	*12*	*8*	*1*
			ETP	*20.8*	*11.8*	*8*	*1*

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-12-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025
Budget Général

FILIERE CULTURELLE							
BC2024 07 01 du 02/07/2024	**Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe**	**C**	**31.5/35e**	**1**	**1**	**0**	**0**
			Sous Total	*1*	*1*	*0*	*0*
			ETP	*0.9*	*0.9*	*0*	*0*
FILIERE MEDICO-SOCIALE – Secteur Médico- Social							
BC2024 07 01 du 02/07/2024	**Puéricultrice hors classe**	**A**	**28**	**1**	**1**	**0**	**0**
CC2020 03 12 du 04/03/2020	**Auxiliaire de puériculture de classe supérieure**	**B**	**35**	**1**	**1**	**0**	**0**
CC2014 10 07 du 22/10/2014 CC2010 06 18 du 15/06/2010	**Auxiliaire de puériculture de classe normale**		**35**	**2**	**2**	**0**	**0**
			Sous Total	*4*	*4*	*0*	*0*
			ETP	*3.8*	*3.8*	*0*	*0*
FILIERE MEDICO-SOCIALE – Secteur Social							
BC2021 03 03 du 03/03/2021	**Éducateur de jeunes enfants**	**A**	**35**	**2**	**1**	**0**	**0**
BC2025 12 04 du 16/12/2025					**0**	**0**	**1**
CC2022 07 02 du 06/07/2022	**Agent social principal de 1ère classe**	**C**	**35**	**1**	**1**	**0**	**0**
BC2023 07 02 du 04/07/2023 BC2021 09 06 du 07/09/2021 CC2020 03 12 du 04/03/2020	**Agent social principal de 2ème classe**		**35**	**4**	**3**	**0**	**1**
BC2025 06 01 du 24/06/2025 BC2022 12 02 du 06/12/2022 BC2024 07 01 du 02/07/2024	**Agent social**		**35**	**5**	**5**	**0**	**0**
			Sous total	*12*	*10*	*0*	*2*
			ETP	*12*	*10*	*0*	*2*
FILIERE TECHNIQUE							
BC2024 07 01 du 02/07/2024	**Ingénieur Principal**	**A**	**35**	**1**	**1**	**0**	**0**
CC2019 01 03 du 23/01/2019	**Ingénieur**	**A**	**35**	**2**			
BC2025 12 04 du 16/12/2025					**0**	**1**	**1**
BC2025 12 04 du 16/12/2025	**Technicien principal de 1ère classe**	**B**	**35**	**2**	**0**	**2**	**0**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-12-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025
Budget Général

CC2019 12 10 du 18/12/2019	**Agent de maîtrise principal**	**C**	**35**	**1**	**1**	**0**	**0**
CC2016 03 12 du 16/03/2016	**Agent de maîtrise**			**1**	**0**	**0**	**1**
BC2025 06 01 du 24/06/2025	**Adjoint technique principal de 2ème classe**			**1**	**1**	**0**	**0**
BC2025 12 04 du 16/12/2025	**Adjoint technique**		**24/35e**	**1**	**0**	**0**	**1**
			Sous Total	*9*	*3*	*3*	*3*
			ETP	*8.6*	*3*	*3*	*2.6*
			TOTAL GÉNÉRAL	**48**	**31**	**11**	**6**
			ETP	**47.1**	**30.5**	**11**	**5.6**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-12-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilées (SPPGDMA)

Délibération	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Effectifs Budgétés	Poste occupé		Poste vacant
					Titulaire	Contractuel	
FILIERE ADMINISTRATIVE							
CC2014 01 01 du 21/01/2014	***Adjoint administratif[1]***	***C***	***35***	***1***	***0***	***1***	***0***
			Sous Total	*1*	*0*	*1*	*0*
			ETP	*1*	*0*	*1*	*0*
FILIERE TECHNIQUE							
CC2019 12 08 du 18/12/2019	***Technicien[2]***	**B**	**35**	*1*	*0*	*1*	*0*
BC2023 07 02 du 04/07/2023 CC2020 03 12 du 04/03/2020 CC2010 06 16 du 15/06/2010	**Adjoint technique principal de 2ème classe**		**35**	**3**	**3**	**0**	**0**
BC2022 12 03 du 06/12/2022 CC2018 10 02 du 24/10/2028 CC2015 03 13 du 18/03/2015 (2)	**Adjoint technique[3]**		**35**	**4**	**4**	**0**	**0**
CC2011 09 03 du 12/09/2011 CC2007 12 13 du 04/12/2007 ***BC2024 07 01 du 02/07/2024*** ***BC2025 05 01 du 27/05/2025***				*7*		*7*	*0*
			Sous Total	*15*	*7*	*8*	*0*
			ETP	*15*	*7*	*8*	*0*
			TOTAL GÉNÉRAL (hors contrat de droit privé)	**7**	**7**	**0**	**0**
Total des effectifs réels				*16*	*7*	*9*	*0*

[1] Les agents recrutés sur un contrat de droit privé ne sont pas comptabilisés dans un tableau des effectifs. Ils apparaissent en italiques pour représenter la réalité des postes existants

[2] Idem

3 Idem

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-12-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilées (SPPGDMA)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-12-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025

Transports Scolaires

Délibération	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Effectifs Budgétés	Poste occupé		Poste vacant
					Titulaire	Contractuel	
FILIERE ADMINISTRATIVE							
CC2010 06 17 du 15/06/20210	**Adjoint administratif principal de 2ème classe**	**C**	**35**	1	1	0	0
			Sous Total	*1*	*1*	*0*	*0*
			ETP	*1*	*1*	*0*	*0*
FILIERE TECHNIQUE							
BC2023 12 01 du 19/12/2023	**Technicien principal de 1ère classe**	**B**	**35**	1	0	1	0
CC2018 03 16 A du 21/03/2018 CC2018 03 16 B du 21/03/2018	**Agent de maîtrise principal**	**C**	**35**	2	0	2	0
BC2024 07 01 du 02/07/2024	**Adjoint technique principal de 1ère classe**		**35**	1	1	0	0
BC2023 07 02 du 04/07/2023 BC2022 07 02 du 06/07/2022 CC2018 03 16C du 21/03/2018 CC1995 03 02 du 29/03/1995	**Adjoint technique principal de 2ème classe**		**35**	4	3	1	0
BC2022 07 02 du 06/07/2022			**31.15/35e**	1	1	0	0
BC2022 12 01 du 06/12/2022	**Adjoint technique**		**35**	5	5	0	0
CC2018 10 03 du 24/10/2028 CC2018 03 16D du 21/03/2018 CC2018 03 16F du 21/03/2018 CC2011 06 10 du 21/06/2011			**25/35e**	1	0	1	0
			Sous Total	*15*	*10*	*5*	*0*
			ETP	*14.6*	*9.9*	*4.7*	*0*
			TOTAL GÉNÉRAL	**16**	**11**	**5**	**0**
			ETP	***15.6***	***10.9***	***4.7***	***0***

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-12-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2025
Centre Aquatique Canal Forêt

Délibération	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Effectifs Budgétés	Postes occupés		Postes vacants
					Titulaire	Contractuel	
FILIERE ADMINISTRATIVE							
BC2020 12 03 du 16/12/2020	**Attaché**	**A**	**35**	1	0	1	0
BC2024 04 01 du 09/04/2024	**Adjoint administratif**	**C**	**35**	1	1	0	0
BC2023 12 01 du 19/12/2023			**28/35e**	2	0	1	1
			Sous Total	*4*	*1*	*2*	*1*
			ETP	*3.6*	*1*	*1.8*	*0.8*
FILIERE SPORTIVE							
BC2021 06 06 du 28/06/2021 CC2021 07 05 du 07/07/2021 (4)	**Éducateur des Activités Physiques et Sportives**	**B**	**35**	4	1	3	0
BC2025 12 04 du 16/12/2025			**7/35e**	1	0	1	0
CC2021 07 05 du 07/07/2021	**Opérateur des Activités Physiques et Sportives**	**C**	**35**	1	0	1	0
			Sous total	*6*	*1*	*5*	*0*
			ETP	*5.2*	*1*	*4.2*	*0*
FILIERE TECHNIQUE							
CC2021 07 05 du 07/07/2021 BC2025 12 04 du 16/12/2025	**Adjoint technique**	**C**	**35**	2	0	1	1
BC2023 12 01 du 19/12/2023			**28/35e**	1	1	0	0
			Sous Total	*3*	*1*	*1*	*1*
			ETP	*2.8*	*0.8*	*1*	*1*
			TOTAL GÉNÉRAL	**13**	**3**	**8**	**2**
			ETP	*11.6*	*2.8*	*7*	*1.8*

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-12-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-13

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :
Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).
Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.
Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BLAIN A VELO AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Rapport de Madame la Présidente,

Dans le cadre du budget primitif 2026, des crédits ont été ouverts pour le versement de subventions aux associations au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2026, d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 € à l'association Blain à Vélo qui a pour objectif de promouvoir et développer la pratique du vélo, participer à l'élaboration de projets d'aménagements pour les cyclistes et créer un évènement cycliste en lien avec le patrimoine local.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-13-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

CONSIDERANT la pertinence des activités proposées par cette structure associative sur le territoire du Pays de Blain ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire et Mobilité du 9 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 24 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 2 mars 2026.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de 1 200 € à l'association Blain à Vélo au titre de l'exercice 2026 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision ;
- **De préciser** que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2026 au budget Administration Générale ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD
Sandrine VAIRE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-13-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-14

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :
Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	23
Contre	
Abstention	1

Excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).
Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.
Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LAEP DU CAFE DES P'TITES GRAINES AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Rapport de Madame la Vice-Présidente déléguée aux animations et solidarités territoriales,

Dans le cadre du budget primitif 2026, des crédits ont été ouverts pour le versement de subventions aux associations au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2026, d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 323 € à l'association Le Café des P'tites Graines pour la gestion du Lieu Accueil Enfant Parent (L.A.E.P.).

Pour rappel, un lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) est un espace convivial qui accueille tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou un autre adulte familier (grands-

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-14-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

parents, proches,etc.). C'est un espace de jeu et de discussion et un lieu de rencontre, pour les enfants comme pour les parents. Des accueillants, formés à l'écoute, sont présents.

L'entrée est libre, sans inscription et gratuite.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 ;
VU la délibération 2022-05-02 du Conseil communautaire du 10 mai 2022 approuvant la signature de la Convention Territoriale Globale (2022-2026) ;
VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

CONSIDERANT la proposition émise par la commission Animations et Solidarités Territoriales du 9 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 24 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 2 mars 2026 ;
CONSIDERANT la pertinence de ce dispositif porté par cette structure associative sur le territoire du Pays de Blain.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de 3 323 € à l'association Le Café des P'tites Graines pour la gestion du Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) au titre de l'exercice 2026 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision ;
- **De préciser** que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2026 au budget Administration Générale ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD Sandrine VAIRE

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-14-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-15

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	23
Contre	
Abstention	1

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).

Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.

Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIO-CULTUREL TEMPO AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Annexe : Convention pluriannuelle d'objectifs entre Pays de Blain Communauté et le CSC TEMPO

Rapport de Madame la Vice-Présidente déléguée aux animations et solidarités territoriales,

Dans le cadre du budget primitif 2026, des crédits ont été ouverts pour le versement de subventions aux associations au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement.

Il est rappelé que l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € entraine l'obligation d'une convention avec la collectivité versante (loi n°2000-321 du 12 avril 2000), étant précisé néanmoins que tout conventionnement peut être exigé pour toute subvention inférieure à 23 000 € si la collectivité versante le souhaite.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-15-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Une convention a été signée entre Pays de Blain Communauté et le CSC TEMPO du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2026, d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 145 000 € au centre socio-culturel.

L'article 5.5 de la convention précise le montant d'une subvention socle à hauteur de 145 000 €. Le CSC TEMPO a présenté, par courrier en date du 16 janvier 2026, une demande de subvention de 145 000€ conformément à l'article 5.5 de la convention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 ;
VU la délibération 2022-05-02 du Conseil communautaire du 10 mai 2022 approuvant la signature de la Convention Territoriale Globale (2022-2026) ;
VU la délibération n°2025-06-28 du conseil communautaire du 25 juin 2025 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs entre Pays de Blain Communauté et le centre socio-culturel TEMPO ;
VU la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

CONSIDERANT la proposition émise par la commission Animations et Solidarités Territoriales du 9 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 24 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 2 mars 2026 ;
CONSIDERANT la pertinence des projets portés par cette structure associative sur le territoire du Pays de Blain.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de 145 000 € au centre socio-culturel TEMPO au titre de l'exercice 2026 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision ;
- **De préciser** que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2026 au budget Administration Générale ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD
Sandrine VAIRE

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-15-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-16

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :
Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	23
Contre	
Abstention	1

Excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).
Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.
Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES NAGEURS DU PAYS DE BLAIN (ANPB) AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Equipements sportifs,

Dans le cadre du budget primitif 2026, des crédits ont été ouverts pour le versement de subventions aux associations au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2026, d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € à l'association Amicale des nageurs du Pays de Blain (ANPB) qui a pour objectif de promouvoir la natation en compétition.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-16-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

CONSIDERANT la proposition émise par la commission Equipements sportifs du 16 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 24 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 2 mars 2026 ;
CONSIDERANT la pertinence des activités sportives proposées par cette structure associative sur le territoire du Pays de Blain et en lien avec le centre aquatique intercommunal.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Amicale des nageurs du Pays de Blain (ANPB) au titre de l'exercice 2026 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision ;
- **De préciser** que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2026 au budget Administration Générale ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD Sandrine VAIRE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-16-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-17

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :
Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	23
Contre	
Abstention	1

Excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).
Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.
Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BLAIN TRIATHLON AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Equipements sportifs,

Dans le cadre du budget primitif 2026, des crédits ont été ouverts pour le versement de subventions aux associations au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2026, d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000€ à l'association Blain Triathlon qui a pour objectif de promouvoir le triathlon en compétition.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-17-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

CONSIDERANT la proposition émise par la commission Equipements sportifs du 16 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 24 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 2 mars 2026 ;
CONSIDERANT la pertinence des activités sportives proposées par cette structure associative sur le territoire du Pays de Blain et en lien avec le centre aquatique ainsi que le stade d'athlétisme intercommunaux.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Blain Triathlon au titre de l'exercice 2026 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision ;
- **De préciser** que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2026 au budget Administration Générale ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD
Sandrine VAIRE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-17-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-18

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :
Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	19
Votants	23
VOTE	
Pour	23
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).
Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.
Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OUTIL EN MAIN AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Rapport de Monsieur le Vice-président délégué au Développement Economique,

Dans le cadre du budget primitif 2026, des crédits ont été ouverts pour le versement de subventions aux associations au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2026, d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association Outil en Main qui a pour objectif la valorisation des métiers manuels auprès des jeunes. Cette subvention vise à financer l'acquisition de matériels et de consommables pour le bon fonctionnement des ateliers.

Pour rappel, l'Outil en Main a pour but l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans, aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers d'art. Cette initiation a lieu dans

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-18-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

de vrais ateliers avec de vrais outils. Elle est guidée par des bénévoles, gens de métier et passionnés, souvent à la retraite. Les jeunes qui participent aux ateliers découvrent différents métiers tout au long de l'année et réalisent des ouvrages de leurs mains.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 ;
VU les statuts de Pays de Blain Communauté et son article 5.7;
CONSIDERANT la proposition émise par la commission Développement Economique du 24 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 2 mars 2026 ;
CONSIDERANT la pertinence des activités proposées par cette structure associative sur le territoire du Pays de Blain.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Outil en Main au titre de l'exercice 2026 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision ;
- **De préciser** que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2026 au budget Administration Générale ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 23 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD
Sandrine VAIRE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-18-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-19

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).

Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.

Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES EAUX VIVES EMMA S AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué au Développement Economique,

Dans le cadre du budget primitif 2026, des crédits ont été ouverts pour le versement de subventions aux associations au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2026, d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 862 € à l'association Les Eaux Vives Emmäus pour la gestion du dispositif Mobil'Actif.

Pour rappel, Mobil'actif est un service de location solidaire de scooters et voitures pour des personnes de plus de 14 ans engagées dans une démarche active d'insertion socio-professionnelle et/ou de formation et bénéficiant de faibles revenus.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-19-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 ;

CONSIDERANT la proposition émise par la commission Développement économique le 24 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 2 mars 2026 ;
CONSIDERANT la pertinence du dispositif Mobil'Actif développé par cette structure associative sur le territoire du Pays de Blain.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de 12 862 € à l'association Les Eaux Vives Emmaüs au titre de l'exercice 2026 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision ;
- **De préciser** que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2026 au budget Administration Générale ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD Sandrine VAIRE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-19-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-20

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).

Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.

Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI (ATRE) AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué au Développement Economique,

Dans le cadre du budget primitif 2026, des crédits ont été ouverts pour le versement de subventions aux associations au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2026, d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € à l'association des travailleurs à la recherche d'un emploi (A.T.R.E.), structure d'insertion par l'activité économique.

Pour rappel, ATRE est une association intermédiaire qui favorise le retour à l'emploi des chercheurs d'emploi du territoire, développe les compétences des salariés pour les conduire vers un emploi durable et favorise l'emploi local et solidaire.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-20-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 ;

CONSIDERANT la proposition émise par la commission Développement Economique du 24 février 2026 ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 2 mars 2026 ;
CONSIDERANT la pertinence de l'activité de cette structure associative sur le territoire du Pays de Blain.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de 13 000 € à l'association des travailleurs à la recherche d'un emploi (A.T.R.E.) au titre de l'exercice 2026 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision ;
- **De préciser** que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2026 au budget Administration Générale ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD
Sandrine VAIRE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-20-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-21

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :
Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).
Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.
Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES – TAXE SUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE

Rapport de Monsieur le Vice-Président, délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

La loi de finances pour 2024 a instauré une taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, en remplacement de la taxe sur les recettes de l'exploitation du réseau routier concédé. Elle est destinée à financer les investissements dans les infrastructures de transports, notamment ferroviaires.

Si l'essentiel de cette taxe est affecté à l'Agence de financement des infrastructures de transport (AFITF), un douzième de son produit revient aux communes et intercommunalités et un autre douzième aux départements et collectivités assimilées. La répartition des fractions revenant aux collectivités locales est déterminée en fonction de la longueur de voirie en gestion.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-21-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Les intercommunalités à fiscalité propre auxquelles les communes membres n'ont pas transféré la totalité de la compétence « voirie communale » doivent leur reverser une partie du produit de la taxe qu'elles perçoivent dans un délai de deux mois à compter de la notification des montants du produit de la taxe. La logique de ce dispositif est donc que seules les intercommunalités à fiscalité propre se voient d'abord attribuer la fraction du produit de la taxe dans chaque ensemble intercommunal (intercommunalité et communes membres).

Sont concernées par l'obligation de reversement aux communes :

- les communautés de communes et les communautés d'agglomération qui n'interviennent pas sur les voies du domaine public routier communal, y compris au sein de leurs zones d'activité économique (toute la voirie communale relève alors des communes) ;
- les communautés de communes et les communautés d'agglomération qui exercent une compétence « voirie d'intérêt communautaire » sur une partie seulement des voies communales ;
- les communautés de communes et les communautés d'agglomération qui interviennent seulement sur les voies situées dans leurs zones d'activité économique (ZAE), au titre de la compétence en matière de ZAE.

La somme que devrait encaisser Pays de Blain Communauté s'élève à **24 435 €.**

VU l'article L.425-20 du Code des impositions sur les biens et services ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
VU le décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services (voir particulièrement son article 2) ;
VU l'arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services pour l'année 2024 ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances, Marchés Publics, du 2 mars 2026.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **De reverser** la somme de 24 435 € ainsi qu'il suit :

	Longueur de la voirie (en mètres)	A reverser
PAYS DE BLAIN (PARCS ACTIVITES)	3029,32	152,06 €
BLAIN	265 608,00	13 332,77 €
BOUVRON	126 840,00	6 367,01 €
LE GAVRE	48 471,00	2 433,11 €
LA CHEVALLERAIS	42 832,00	2 150,05 €
	486 780,32	24 435 €

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2026 du budget administration générale les virements de crédits équilibrés en dépenses et en recettes :

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-21-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Section	Sens	Chapitre	Opération	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	014		73915	Reversement taxe sur les infrastructures de transport	0,00 €	24 300,00 €	24 300,00 €
F	R	73		7328	Autres fiscalités reversées	- €	24 300,00 €	24 300,00 €

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD Sandrine VAIRE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-21-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-21-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-22

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :
Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).
Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.
Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Rapport de Monsieur le Vice-Président, délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Les provisions pour le CET avait été constatées sur l'article 1582 en opérations budgétaires. Depuis, le passage à la M57, les écritures sont passées sous le régime d'opérations semi-budgétaires. Il convient donc de modifier l'écriture de l'article 1582 vers l'article 1541.

VU la délibération n°2025-12-19 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;
VU l'avis favorable de la Commission Finances, Marchés publics et contractualisation du 2 mars 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-22-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

- Aux régularisations des écritures de provisions pour le CET,
- A l'encaissement et au reversement de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

➢ **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2026 du budget Administration générale les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Opération	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
I	D	040		1582	Réimputation provision compte épargne temps	- €	30 900,00 €	30 900,00 €
I	R	16		1641	Emprunt	1 554 277,00 €	30 900,00 €	1 585 177,00 €
F	D	68		6815	Réimputation provision compte épargne temps	14 350,00 €	30 900,00 €	45 250,00 €
F	R	042		7815	Réimputation provision compte épargne temps	0,00 €	30 900,00 €	30 900,00 €
F	D	014		73915	Reversement taxe sur les infrastructures de transport	0,00 €	24 300,00 €	24 300,00 €
F	R	73		7328	Autres fiscalités reversées	- €	24 300,00 €	24 300,00 €

➢ **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

Récapitulatif par chapitre :	
DSI - Chapitre 040	30 900,00 €
RSI - Chapitre 16	30 900,00 €
DSF - Chapitre 68	30 900,00 €
RSF - Chapitre 042	30 900,00 €
DSF - Chapitre 014	24 300,00 €
RSF - Chapitre 73	24 300,00 €

➢ **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD
Sandrine VAIRE

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-22-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-23

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	23
Contre	
Abstention	1

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).

Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.

Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES - BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Rapport de Monsieur le Vice-Président, délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2025-12-20 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Marchés publics et contractualisation du 2 mars 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

- *Au paiement de la SACEM.*

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-23-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-24

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :
Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).
Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.
Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

FINANCES - BUDGET ANNEXE REOMI – DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Rapport de Monsieur le Vice-Président, délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2025-12-21 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 ;
VU l'avis favorable de la Commission Finances, Marchés publics et contractualisation du 2 mars 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées

- Au paiement des factures de construction de la déchetterie de Blain,
- A la reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-24-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-25

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :
Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).
Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.
Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DE LA QUATRIEME ANNEE (SAISON 2026 – 2027)

Annexes :
- Tableau de synthèse des actions 4ème année- PCT n°2
- Programme opérationnel de la saison 2026-2027 - PCT n°2

Rapport de Madame la Présidente,

Dans le cadre du Projet Culturel de Territoire (P.C.T.), les actions suivantes sont proposées au programme opérationnel de l'année 4 (saison 2026/2027) :

- Un parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) en lien avec le projet éducatif de territoire (PEDT) avec le soutien à :
 - Un artiste ou un collectif d'artistes dans le cadre d'un appel à projet **Art Urbain « fresque »** : l'action s'adresse à 2 classes des écoles publiques et privées du territoire sur cette 4ème année de PCT.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-25-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PEAC	**Diverses propositions EAC auprès des scolaires :** « patrimoine » avec le musée de l'imprimerie, château et fouilles archéologiques ; « livre et lecture » avec le prix BD ; environnement et sciences	5 510€	2 500€
Médiation lecture publique	**Ateliers médiation :** ateliers proposés à des enfants, adultes au moyen de lecture, théâtre, achat de livres si la BDLA ne poursuit pas l'investissement sur le Prix BD.	6 150€	-
Cabinet ingénierie culturelle	**Proposition de séminaires** à l'attention des élus, techniciens et acteurs locaux dans le cadre du renouvellement du PCT	15 000€	5 000€
	TOTAL	53 960 €	18.500€

VU l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2025 approuvant les statuts de Pays de Blain Communauté ;
VU la délibération n°2022-07-13 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 approuvant le programme d'actions du Projet Culturel de Territoire n°2 ;
VU la délibération n°2024-01-12 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2024 approuvant la convention du Projet Culturel de Territoire n°2 ;

CONSIDERANT les axes stratégiques du Projet Culturel de Territoire n°2 ;
CONSIDERANT que ces actions répondent aux enjeux et objectifs développés dans le cadre du Projet Culturel de Territoire ;
CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Culture du 12 février 2026, sur le plan d'actions ;
CONSIDERANT la présentation de Madame la Présidente.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** les actions, leur mise en œuvre et les financements associés ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-25-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PCT2 de la Région de Blain
Maquette financière prévisionnelle du programme opérationnel de l'année 2026
Saison 2025/2026

Actions prévues pour l'année 2026 Saison 2025/2026 Volet Fonctionnement				Total	Financements prévus...										
					TERRITOIRE				PARTENAIRES INSTITUTIONNELS				AUTRES PARTENARIATS		AUTO-FI.: *billetterie, vente…*
					Pays	EPCI	Communes	Associations	Département	Région	DRAC	UE	Autres financements	Lesquels	
Axe 1 - RESSOURCES HUMAINES	**Maitrise d'ouvrage**	**échéancier**	**Type de fiche**	**83 500,00 €**	0,00 €	83 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
RH.1 - Chargée de mission PCT 2 (etp => 70%)	PBC	2026	Action	**38 000,00 €**		38 000,00 €									
RH.2 - Coodinateur réseau lecture publique et missions	PBC	2026	Action	**41 200,00 €**		41 200,00 €			0,00 €						
RH.3 - Détachement directrice médiathèque	PBC	2026	Action	**4 300,00 €**		4 300,00 €									
Axe 2 - SOUTENIR ET ENCOURAGER LES INITIATIVES ASSOCIATIVES CULTURELLES				**1 000,00 €**	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IA.1 - Communication	PBC	2025/2026	méthode	**0,00 €**		0,00 €			0,00 €						
IA.2 - Soutien association : appel à projet sur PBC/création	PBC	2026	action	**1 000,00 €**		1 000,00 €									
Axe 3 - STRUCTURATION ET ANIMATIONS DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE				**12 200,00 €**	0,00 €	7 700,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
LP.1 - Mise en place du SIGB (maintenance et assistance)	PBC	2026	Action	**3 700,00 €**		3 700,00 €									
LP.2 - Harmonisation des pratiques du réseau de lecture publique (formation des équipes)	PBC	2025/2026	Action			0,00 €									
LP.3 - Réflexion sur le Portage à domicile	PBC	2026	Méthode	**0,00 €**		0,00 €									
LP.4 - Médiation autour de la lecture (Nuits, prix BD)	PBC	2026	Action	**8 500,00 €**		4 000,00 €			2 500,00 €		2 000,00 €				
Axe 4 - MISE EN ŒUVRE DU PCT				**14 300,00 €**	0,00 €	5 300,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
PCT.1 - Coordination des rendez-vous de l'Erdre + Ecoles de musiques participantes = 40 ans!	PBC	2025/2026	Action	**14 300,00 €**		5 300,00 €			5 000,00 €		4 000,00 €				
PCT.2 - Pérénisation résidence artiste vers la création d'un pôle culturel de territoire/Centre Régional de Création Adaptée	PBC		Méthode												
Axe 5 - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE				**21 000,00 €**	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
			Méthode	fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode											
EAC.1 - Résidence artistes 3 ans Théâtre - Compagnie du Cercle Karré création et diffusion	PBC	2025/2026	action	**10 000,00 €**		2 000,00 €			2 000,00 €		6 000,00 €				
EAC.2 - développement d'un ouvrable"actions" EAC (OCCE, amagraph) à l'attention des établissements scolaires avec les transports scolaires	PBC	2025/2026	action	**11 000,00 €**		2 500,00 €			2 500,00 €		6 000,00 €				
Axe 6 -					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
			Méthode	fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode - fiche méthode											
TOTAL / FONCTIONNEMENT				**132 000,00 €**	**0,00 €**	**102 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**12 000,00 €**	**0,00 €**	**18 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**		**0,00 €**
Ces financements sont indiqués à titre indicatif et prévisionnel					**102 000,00 €**										

Prise en charge directe BDLA	- €
Subvention votée en commission permanente	10 800 €
TOTAL FINANCEMENT DEPARTEMENTAL	10 800 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-25-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Tableau synthèse du programme opérationnel du PCT2 – 4ème année

Nom de l'association	Objet de la dépense PCT 2026/2027 4ème année	Montant Pays de Blain Projet	Montant subvention demandée département	Montant demandée DRAC (2026)
Artiste art urbain	**Art Urbain** (l'Appel à Projet). Actions auprès de 4 classes d'écoles différentes sur 2 ans : arts plastiques, puis création d'une fresque.	10 000 €	2 500€	5 000€
Association Culturelle de l'Eté	**Rendez-vous de l'ERDRE :** concerts sur les 4 communes (si volonté que Bouvron soit intégré au projet) et soutien aux écoles de musique et musiciens amateurs ; intervention artiste fil rouge en EHPAD	10 300€	3 000€	4 000€
Gioco Cosi	**Le plongeon :** EAC au centre aquatique avec transport ; découverte de la danse, de l'aquarelle et de la musique liés autour d'un même projet au centre aquatique : la création d'une chorégraphie pour 2 classes. La restitution sera suivie d'une représentation du spectacle en création de la Cie Gioco Cosi devant public de parents et entrées payantes + transports	3 000€	1000€	2 000€
Proposition de subvention aux associations	Soutien aux associations dans le domaine de la création ou/et le champs social Axe2	0€	-	-
MIXT	**KiLLT:** Ki Lira Le Texte = présentation d'une pièce de théâtre sur la seconde guerre mondiale animée par comédiens avec le public et en // 8 ateliers théâtre. Cycle 3 Vient en complément du projet OCCE THEA (0€) + transports cars+ adhésion 500€	4 000€	-	**MIXT** 3500€

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-25-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PEAC	**Diverses propositions EAC auprès des scolaires :** « patrimoine » avec le musée de l'imprimerie, château et fouilles archéologiques (2 200€) ; « livre et lecture » avec le prix BD (3 000€) ; environnement (310€)	5 510€	1500€	2 500€
Médiations lecture publique	**Nuits de la lecture et autres ateliers médiations :** achat de livres prix BD	6 150€	-	-
TOTAL 1		**38 960€**	**8 000€**	**13 500€**
Cabinet ingénierie culturelle	**Proposition d'un séminaire** à l'attention des élus, techniciens et acteurs locaux dans le cadre du renouvellement du PCT	15 000€	5 000€	5 000€
TOTAL 1 +2		**53 960€**	**13 000€**	**18 500€***

- PCT 3 DRAC finance entre 15 000 et 18 000€ normalement
- Département va essayer de maintenir la subvention de 12 000€

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-25-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-26

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :
Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).
Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.
Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – AVENANT A LA CONVENTION DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE AVEC LE DEPARTEMENT

Annexe : Avenant n°1 à la convention du Projet Culturel de Territoire

Rapport de Madame la Présidente,

L'avenant proposé a pour objet de modifier les modalités de financement des actions du PCT par le Département de Loire-Atlantique prévues dans la convention-cadre de développement culturel signée le 20 mars 2024.

La modification porte sur l'article 7 – engagements financiers :

Dans un souci de solidarité et d'équité territoriale, les financements départementaux pouvant être affectés à un territoire en PCT sont actuellement plafonnés en étant attentif à l'emploi culturel, aux dynamiques associatives, aux territoires fragiles et à leur inscription plus ou moins récente dans la démarche partenariale.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-26-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Les soutiens financiers indiqués sur le programme opérationnel font l'objet d'une subvention globalisée par les porteurs de projets.

Pour les collectivités publiques et associations percevant une subvention inférieure à 15 000€, le versement de la subvention sera effectué dès la notification de la décision de la commission permanente, attribuant le financement.

Pour cela le bilan budgétaire de l'action sera présenté dans les fiches action des projets soutenus. La réception des fiches actions ainsi complétées et du programme opérationnel réalisé de l'exercice concerné, conditionne le versement de la subvention en N+1.

VU l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2025 approuvant les statuts de Pays de Blain Communauté ;
VU la délibération n°2022-07-13 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 approuvant le programme d'actions du Projet Culturel de Territoire n°2 ;
VU la délibération n°2024-01-12 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2024 approuvant la convention du Projet Culturel de Territoire n°2 et de la 1ere année d'actions dont le soutien aux projets contribuant à la mise en œuvre du PCT ;
VU la délibération n°2026-03-25 du Conseil communautaire du 11 mars 2026 adoptée concernant les actions de la 4ème année du PCT ;

CONSIDERANT la proposition d'avenant jointe à la présente délibération ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Communication et Culture du 07 janvier 2026 ;
CONSIDERANT la présentation de Madame la Présidente.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** l'avenant n°1 à la convention du Projet Culturel de Territoire joint à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à le signer et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD
Sandrine VAIRE

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-26-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-27

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).

Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.

Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE ET L'ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ETE AU TITRE DES RENDEZ-VOUS DE L'ERDRE 2026

Annexe : Convention partenariale 2026

Rapport de Madame la Présidente,

Depuis plusieurs années le festival des Rendez-vous de l'Erdre va à la rencontre des territoires longeant le canal de Nantes à Brest en construisant avec eux des projets mêlant des concerts tout public et des actions de médiation culturelle à destination des bénéficiaires du champ social et des élèves des écoles de musique.

Pays de Blain Communauté et l'Association Culturelle de l'Eté (ACE) s'associent une nouvelle fois en 2026 pour organiser l'accueil de cette escale, deuxième étape de l'itinéraire initié en amont du festival Nantais fin août. Seront programmés et organisés pour les 40

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-27-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

ans du festival : 3 concerts et 1 atelier sur le territoire à destination des résidents et usagers des structures sociales :

- Château de Blain + une fanfare éphémère des écoles de musique et musiciens amateurs sous la direction de Xavier Thibaud
- Lever de soleil à Le Gâvre
- Petit Bois à La Chevallerais
- Fil rouge médiation en EHPAD/foyer de Vie Le Gâvre (2026)

Le montant total du projet est de 14 300 € comprenant la subvention à l'ACE, la rémunération de l'école de musique ainsi que des frais de communication. Son financement est assuré de la manière suivante : 5 300 € Pays de Blain Communauté ; 5 000 € Département ; 4 000 € DRAC.

Ce projet fédérateur permet d'engager les municipalités, les écoles de musique et les associations locales autour d'une dynamique collective dans le cadre d'un festival à renommée nationale. Il s'inscrit comme une action d'intérêt communautaire au titre de la réflexion engagée sur la stratégie culturelle par la Communauté de Communes et les quatre communes du territoire au travers du 1er et second projet culturel de territoire (PCT), Axe 4.

VU l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2025 approuvant les statuts de Pays de Blain Communauté ;
VU la délibération n°2022-07-13 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 approuvant le programme d'actions du Projet Culturel de Territoire n°2 ;
VU la délibération n°2024-01-12 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2024 approuvant la convention du Projet Culturel de Territoire n°2 et de la 1ere année d'actions dont le soutien aux projets contribuant à la mise en œuvre du PCT ;

CONSIDERANT la proposition de convention formulée par l'ACE annexée à la présente délibération ;
CONSIDERANT que Pays de Blain Communauté bénéficie d'une subvention de la DRAC de 18 000 €, dont 4 000 € pour les Rendez-vous de l'Erdre ;
CONSIDERANT la subvention prévue dans le Programme Opérationnel avec le département de Loire-Atlantique à raison de 50% du montant (5 000 €) ;
CONSIDERANT l'avis favorable unanime de la Commission Communication et Culture du 12 février 2026 ;
CONSIDERANT la présentation de Madame La Présidente.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** les termes de la convention partenariale entre l'Association des RDV de l'Erdre, Pays de Blain Communauté et les communes membres, ci-annexée ;
- **D'approuver** la subvention allouée à l'association des RDV de l'Erdre pour un montant total de 10 000 € ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à finaliser et signer ladite convention ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et à accomplir les formalités afférentes à sa bonne exécution ;
- **De préciser** que les montants correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2026 ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-27-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes Pays de Blain Communauté Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD Sandrine VAIRE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-27-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-27-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-28

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).

Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.

Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

ECONOMIE – APPEL A COTISATION DE L'ASSOCIATION INITIATIVE LOIRE ATLANTIQUE NORD POUR L'ANNEE 2026

Annexes :

- *Convention de partenariat entre Pays de Blain Communauté et ILAN*
- *Appel à versement 2026*

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué au Développement économique,

VU les statuts de la Communauté de communes et notamment son article 4.2.;

VU la délibération n°2024-12-12 du 18 décembre 2024 validant la convention de partenariat avec l'association Initiative Loire Atlantique Nord pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

VU la délibération n°2026-01-08 du 21 janvier 2026 validant la convention de partenariat avec la Région Pays de la Loire pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-28-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2026, le montant de la cotisation est maintenu à 1 € par habitant, sur la base de la population légale INSEE de Pays de Blain Communauté, soit 16 858 habitants, correspondant à une cotisation de 16 858 € ;
CONSIDERANT le bilan des prêts d'honneur octroyés par l'association Initiative Loire Atlantique Nord en 2025, soit 4 entreprises financées, 5 prêts d'honneur pour un montant total de 60 000 €, permettant ainsi la création ou le maintien de 18 emplois ;
CONSIDERANT l'avis favorable unanime de la commission Développement économique en date du 24 février 2026.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **De valider** l'appel à cotisation pour l'année 2026 et de verser la cotisation de 16 858 € à l'association Initiative Loire Atlantique Nord ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention et tout acte y afférent ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes Pays de Blain Communauté Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD
Sandrine VAIRE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-28-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-29

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	24
VOTE	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).

Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.

Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

ECONOMIE – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ

Annexes : Convention d'action foncière entre l'EPF et Pays de Blain Communauté, annexe n°1 échéancier prévisionnel, annexe n°2 plan cadastral et annexe n°3 commodat ou prêt à usage

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué au Développement économique,

Par délibération n°2025-11-01 du 26 novembre 2025, Pays de Blain Communauté a délégué son droit de préemption urbain à l'EPF de Loire-Atlantique.

À la suite de l'étude capacitaire menée par le cabinet VENDREDI dans le cadre de la tranche optionnelle n°2 du marché relatif au schéma d'accueil et d'implantation des entreprises, le bureau communautaire du 16 décembre 2025 a confirmé son souhait que l'EPF de Loire-Atlantique se porte acquéreur des parcelles susmentionnées, afin d'engager une opération de reconversion économique au cœur de cette zone d'activités.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-29-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Dans son avis en date du 12 décembre 2025, le Pôle d'Evaluations Domaniales a estimé la valeur vénale du bien à 90 000 €, avec une marge d'appréciation de 10 %.

À l'issue des échanges menés avec l'Établissement Public Foncier, il a été convenu de procéder à la préemption au prix figurant dans la DIA n°44015 25 B0103, en cohérence avec l'avis du Pôle d'Evaluations Domaniales.
Préalablement à la signature de l'acte authentique, il convient d'approuver la convention d'action foncière à conclure avec l'EPF de Loire-Atlantique, laquelle précise les modalités de portage et de rétrocession.

Les principales clauses de cette convention sont les suivantes :

- Le périmètre de l'action foncière couvre les parcelles C630 et C1193, correspondant à l'ancienne maison de garde-barrière située 58 route de Nozay à Blain ;
- L'action foncière porte exclusivement sur l'acquisition et le portage du foncier ;
- La convention est établie pour une durée de 3 ans ;
- La durée de portage est fixée à 5 ans ;
- Le prix de rétrocession dû par le bénéficiaire ou son ayant-droit comprend le prix d'acquisition, les frais d'acquisition et la TVA.

Tableau prévisionnel des dépenses, recettes et du prix de rétrocession

Les dépenses :

Nature des dépenses	Montant HT prévisionnel
Montant de l'acquisition	80 150 €
Frais de notaire estimés	1 300 €
Frais d'agence	4 900 €
Autres frais d'acquisition (diagnostics)	0 €
Frais d'études et honoraires	0 €
Travaux de démolition, dépollution et désamiantage	0 €
Autres travaux	0 €
Sous TOTAL – décomposition du capital	86 350 €
Impôts fonciers sur la durée du portage	Pris en charge par l'EPF
Assurances sur la durée du portage	
Frais financiers sur la durée du portage (intérêts, commissions ...)	
Sous TOTAL – frais de gestion et de portage	
TOTAL HORS TAXE (I)	**86 350 €**

Les recettes :

Nature des recettes	Montant HT prévisionnel
Remboursement en capital	0 €
Loyers / redevances (à hauteur de 95% des sommes perçues)	0 €
Participation par l'EPF au financement des études	0 €
Subventions externes, aide au foncier, etc.	0 €
Fond SRU	0 €
Subvention de minoration foncière	0 €
Contribution du bénéficiaire (art L324-8 du code de l'urbanisme)	0 €
TOTAL HORS TAXE (II)	**0 €**

Le prix de rétrocession est évalué à :

	Montant en €
TOTAL DEPENSES HT (I)	86 350 €
TOTAL RECETTES HT (II)	0 €
PRIX DE RETROCESSION HT (I-II)	86 350 €
TVA *(TVA sur marge 20% ou TVA sur le prix total 20%)*	**À calculer au moment de la rétrocession**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-29-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Pays de Blain Communauté s'engage à :

- Racheter, ou faire racheter par un organisme désigné par ses soins, de manière ferme et irrévocable, le bien objet de ladite convention à l'issue de la période de portage ;
- Ne pas faire usage du bien sans autorisation préalable de l'EPF. Le bien objet du portage sera mis à disposition de Pays de Blain Communauté à titre gracieux dans le cadre d'un commodat (annexe n°3 de la Convention d'action foncière) ;
- Ne pas louer le bien, à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord préalable de l'EPF. En cas de location, l'acte formalisant l'occupation devra être établi et signé par l'EPF ;
- Informer l'EPF de toute évolution significative du projet, notamment désignation d'un aménageur ou opérateur, demande de financement ou demande d'autorisation administrative ;
- Recueillir l'avis de l'EPF sur tout projet de cahier des charges de consultation d'opérateur relatif au terrain faisant l'objet du portage.

Le capital, tel que décomposé à l'article 4-2 de la Convention d'action foncière, est remboursé au terme du portage.

Conformément aux dispositions de l'article 5-1 de la Convention d'action foncière, la rétrocession du bien intervient au profit du bénéficiaire de la convention ou d'un organisme tiers désigné par ses soins.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.324-1 et suivants relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;
VU les statuts de la Communauté de communes, validés par l'arrêté préfectoral reçu le 19 novembre 2025, et notamment ses articles 4.1 et 4.2 ;
VU la délibération n°2025-11-02 du Conseil communautaire du 26 novembre 2025 portant sur le bilan de la concertation et l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;
VU la délibération n°2025-11-01 du Conseil communautaire du 26 novembre 2025 déléguant le droit de préemption à l'EPF de Loire-Atlantique pour les parcelles C630 et C1193 ;
VU le Plan Local d'Urbanisme de Blain en vigueur ;
VU l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale (PED), référencé 2025-44015-84637 en date du 12 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la mise à jour de son schéma d'accueil et d'implantation des entreprises, Pays de Blain Communauté a réalisé, avec le groupement Praxidev-Craaft-Vendredi, un recensement des gisements fonciers mobilisables à court et moyen terme afin de préparer les démarches d'optimisation, de densification et de mutualisation foncière ;
CONSIDÉRANT que les parcelles C630 et C1193 de la zone d'activités des Blûchets à Blain ont été identifiées comme présentant un potentiel de reconversion économique et intégrées au PLUi dans un secteur destiné à accueillir des activités productives, tertiaires et de services ; et qu'une étude capacitaire est en cours pour évaluer les possibilités d'optimisation et de développement de nouvelles surfaces économiques ;
CONSIDÉRANT la sollicitation de Pays de Blain Communauté auprès de l'EPF de Loire-Atlantique pour un portage d'une durée de 5 ans à compter de la première acquisition réalisée par l'EPF ;
CONSIDÉRANT la Convention d'action foncière et ses annexes ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-29-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

CONSIDÉRANT l'avis unanime favorable de la commission Développement économique en date du 24 février 2026.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** la Convention d'action foncière annexée à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à finaliser et signer tout acte relatif au présent dossier ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse : www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 24 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD
Sandrine VAIRE

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-29-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-03-30

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi cinq du mois de mars deux mille vingt-six.

En présence de :

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	18
Votants	22
VOTE	
Pour	22
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. Philippe CAILLON délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRE), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (pouvoir à M. VAN BRACKEL).

Absents : Stéphane CODET délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron.

Secrétaires de séance : M. Jean-François RICARD & Mme Sandrine VAIRE.

EMPLOI – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE POUR LA PERIODE 2024 – 2026

Annexes :

-Convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Nord Atlantique 2024-2026

-Avenant n°1 2026 à la Convention d'Objectifs et de Moyens

-Tableau de répartition entre EPCI

Rapport de Madame la Présidente,

La Mission Locale Nord Atlantique a une mission principale d'accueil, de conseil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et à la recherche d'un emploi, d'une orientation ou d'une formation.

Le 24 janvier 2024, le Conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Nord Atlantique. Chaque année, un avenant vient préciser le montant de la participation financière allouée à la Mission Locale Nord Atlantique. Pour l'année 2026, la subvention de fonctionnement attendue est

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-30-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

de 22 797,90 €, soit 1,342 € / habitant (21 139,93 € en 2025). Cette revalorisation du montant par habitant à hauteur de 7 % est liée à l'augmentation générale des charges associatives.

Cet avenant vient également préciser les modalités de facturation de la mise à disposition des locaux et du personnel de Pays de Blain Communauté. Pour l'année 2026, le loyer relatif à l'utilisation du bureau, au sein de la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation, est estimé à 2 696,93 €. La contribution versée par la Mission Locale Nord Atlantique pour la mise à disposition du personnel de Pays de Blain Communauté est passée l'année dernière de 40% à 20% du coût des salaires bruts chargés de l'agent mis à disposition. Pour l'année 2026, le coût des salaires bruts chargés est estimé à 36 000 € représentant ainsi une contribution de 7 200 € pour la Mission Locale Nord Atlantique.

VU les statuts de la Communauté de communes et notamment son article 5.7 ;
VU la délibération n°2024-01-22 approuvant la Convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 ;

CONSIDERANT la Convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 avec la Mission Locale Nord Atlantique ;
CONSIDERANT le projet d'avenant pour l'année 2026 avec la Mission Locale Nord Atlantique ;
CONSIDERANT l'avis favorable unanime de la Commission Développement Economique en date du 24 février 2026 concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 22 797,90 € à la Mission Locale Nord Atlantique pour l'année 2026 et les modalités de facturation pour la mise à disposition des locaux et du personnel de Pays de Blain Communauté ;
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations du 2 mars 2026.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** le projet d'avenant n°1 pour l'année 2026 entre la Mission Locale Nord Atlantique et Pays de Blain Communauté ;
- **D'attribuer** une subvention de fonctionnement de 22 797,90 € à la Mission Locale Nord Atlantique au titre de l'exercice 2026 ;
- **D'approuver** les modalités de facturation de la mise à disposition des locaux et du personnel de Pays de Blain Communauté ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à finaliser et signer tout document afférent à cette décision ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 22 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 11/03/2026

La Présidente
Rita SCHLADT

Les secrétaires de séance
Jean-François RICARD
Sandrine VAIRE

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260311-2026-03-30-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026